

AFFAIRE N° 20 - Cession gratuite à la Commune de St-Denis par M. VALIAME d'un terrain de 4990 m<sup>2</sup>, situé à la Montagne, au lieudit "Ruisseau-Blanc", en vue de l'aménagement d'un cimetière - Acceptation.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le Conseil a déjà abordé l'étude de cette question lors d'une précédente séance, et il avait été décidé de faire effectuer par un géomètre le relevé d'une parcelle de terrain de 4.990 m<sup>2</sup> environ, à distraire de la propriété de M. VALIAME, sise à la Montagne, au lieudit "Ruisseau-Blanc".

Le travail a été confié au Cabinet AUDRY, Ingénieur-topographe à Saint-Denis, qui vient de nous faire savoir qu'il est terminé.

Dans ces conditions, je vous demande, Messieurs, de prendre une délibération aux termes de laquelle le Conseil Municipal acceptera la cession d'un terrain de 4.990 m<sup>2</sup> sis à la Montagne au lieu dit Ruisseau-Blanc, consentie à la Commune de Saint-Denis par M. VALIAME François au prix symbolique de un franc le m<sup>2</sup>, les cessions gratuites n'étant pas autorisées par les règlements en vigueur.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

M. REYDELLET précise que nous avons obtenu ce terrain sur l'intervention de M. MONDON.

M. le Maire : je pense, Messieurs, que le Conseil Municipal sera d'accord avec le Maire pour remercier chaleureusement notre Collègue MONDON d'avoir recherché un terrain et de l'avoir obtenu gratuitement, et pour adresser également nos remerciements à M. VALIAME pour son geste désintéressé et particulièrement apprécié par le Conseil.

*Approuvé*

Adopté à l'unanimité.

*P. Denis le 6 Février 1964*

*P. le Préfet*

*Le Secrétaire Général*

*Signé J. Clechard*